

AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU SCOT DU PAYS DE BREST

Le Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest a engagé la procédure de modification simplifiée du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest en vue de prendre en compte le volet « littoral » de la loi ELAN.

Par délibération en date du 30 avril 2019, le comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest a approuvé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du SCOT du Pays de Brest.

Les modalités sont les suivantes :

Mise à disposition du projet de modification, de l'exposé des motifs et, le cas échéant, des avis émis par les Personnes Publiques Associées, la MRAe et la commission départementale de la nature, des paysages et des sites pendant un mois, **du 26/08/2019 au 27/09/2019** :

- en version papier aux sièges du Pôle métropolitain du Pays de Brest et des sept intercommunalités du Pays de Brest :

- Pôle métropolitain du Pays de Brest, 18, rue Jean Jaurès - BREST
Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (17h00 le vendredi)
Site internet : <https://www.pays-de-brest.fr/>
- Brest métropole : 24, rue Coat-ar-Gueven – BREST
Du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30 (17h30 en été)
Site internet : <https://www.brest.fr/>
- Communauté de Lesneven - Côte des Légendes : 12, boulevard des Frères Lumière - LESNEVEN
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (16h30 le vendredi)
Site internet : <http://www.clcl.bzh/>
- Communauté de communes du Pays des Abers : Maison du LAC – 58, avenue Waltenhofen - PLABENNEC
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h30 (16h15 le vendredi)
Site internet : <https://www.pays-des-abers.fr/>
- Communauté de communes du Pays d'Iroise : Immeuble l'Archipel - ZI de Kerdrioual - LANRIVOARÉ
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (16h30 le vendredi)
Site internet : <http://www.pays-iroise.bzh/>
- Communauté de communes du Pays de Landerneau - Daoulas : Maison des services publics - 59, rue de Brest - LANDERNEAU
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Site internet : <http://www.pays-landerneau-daoulas.fr/>
- Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay - ZA Stang ar Garront - Rue Camille Danguillaume - CHATEAULIN
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)
Site internet : <http://www.ccpcp.bzh/>
- Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime : ZA de Kerdanvez - CROZON
Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (17h00 le vendredi)
Site internet : <https://www.comcom-crozon.com/>

- sur les sites internet du Pôle métropolitain du Pays de Brest et des sept intercommunalités du Pays de Brest.

Les remarques et observations pourront être transmises pendant cette période :

- dans les registres papier mis à disposition aux sièges du Pôle métropolitain et des sept intercommunalités,
- par courrier adressé au Pôle métropolitain du Pays de Brest (18, rue Jean Jaurès – BP 61321 -29213 BREST Cedex 1) avec la mention « modification simplifiée du SCOT du Pays de Brest »,
- par mail (contact@pays-de-brest.fr) avec la mention « modification simplifiée du SCOT du Pays de Brest ».

A l'issue de la mise à disposition au public, le Président en présentera le bilan devant le Comité syndical. Celui-ci délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations du public par délibération motivée.